

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 MAI 2022

### DELIBERATION N° 2022-05-070-DVCS

Nomenclature : 7.1.3

#### OBJET : TARIFS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
le 18 mai 2022

Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de l'affichage en  
Mairie le : 20/05/2022*

L'an deux mille vingt deux, le dix-sept mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DARRAMBIDE	procuration à	M. MABILLET
M. LECERF	procuration à	M. CENDRES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de présents aux points n° 2022_05_061_DR/FIN et n° 2022_05_063_DR/FIN	29
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33
Nombre de votants aux points n° 2022_05_061_DR/FIN et n° 2022_05_063_DR/FIN	32

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014, il existait un partenariat entre la Ville de Saint-Martin-de-Seignanx et l'école municipale de musique. Ce partenariat se traduisait par une participation financière, par enfant et par an, de la part de Saint-Martin-de-Seignanx en échange d'un tarif préférentiel pour les élèves saint-martinois inscrits à l'école de musique de Tarnos. La Ville de Saint-Martin-de-Seignanx n'avait pas souhaité renouveler ce partenariat lors de la rentrée scolaire 2014/2015.

Lors de la rentrée 2021/2022, le Maire de la ville de Saint-Martin-de-Seignanx a souhaité remettre en place ce partenariat. La ville d'Ondres a également émis le souhait d'intégrer ce



partenariat une fois qu'elle se serait désengagée de celui qui la lie au Conservatoire des Landes. Ces partenariats feront l'objet d'une convention avec chaque ville.

Il convient donc de modifier les tarifs de l'école de musique afin de créer les tarifs correspondants aux communes conventionnées. Le prélèvement automatique en 4 échéances sera également mis en place pour les communes conventionnées

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

## DÉLIBÈRE

**FIXE** comme suit les tarifs de l'école municipale de musique :

	Tarnos		Communes conventionnées		Communes non conventionnées	
	FORFAIT		FORFAIT		FORFAIT	
	ANNUEL	4 mensualités (nov – dec – janv – fev)	ANNUEL	4 mensualités (nov – dec – janv – fev)	ANNUEL	4 mensualités (nov – dec – janv – fev)
<b>Formation instrumentale et musicale enfants</b>						
1 enfant	100,00 €	25,00 €	250,00 €	62,50 €	450,00 €	112,50 €
2 enfants	166,00 €	41,50 €	412,00 €	103,00 €	750,00 €	187,50 €
3 enfants	212,00 €	53,00 €	524,00 €	131,00 €	1 000,00 €	250,00 €
Enfant supp	46,00 €	11,50 €	110,00 €	27,50 €	250,00 €	62,50 €
Eveil musical	50,00 €	12,50 €	80,00 €	20,00 €	116,00 €	29,00 €
<b>Formation instrumentale adulte</b>						
	400,00 €	100,00 €	500,00 €	125,00 €	600,00 €	150,00 €
<b>Location instrument</b>						
	80,00 €	20,00 €	80,00 €	20,00 €	80,00 €	20,00 €

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)